



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2023

Présentation du budget annexe assainissement 2023 de la Communauté d'agglomération Val Parisis

Table des matières

Introduction	4
I. Dépenses de fonctionnement	5
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	6
2. Charges de personnel (chapitre 012)	6
3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	6
4. Charges financières (chapitre 66)	6
5. Charges exceptionnelles (chapitre 67)	6
6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	6
7. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	6
II. Recettes de fonctionnement	7
1. Atténuations de charges (chapitre 013)	8
2. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	8
3. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	8
4. Produits exceptionnels (chapitre 77)	8
5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	8
6. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)	8
III. Dépenses d'investissement	9
1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)	10
2. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)	10
3. Immobilisations en cours (chapitre 23)	10
4. Emprunts et dettes (chapitre 16)	10
5. Opérations pour comptes de tiers (chapitre 45)	10
6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	10
7. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	10
8. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001)	10
IV. Recettes d'investissement	11
9. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10)	12
10. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13)	12
11. Emprunts et dettes assimilées (hors reports) (chapitre 16)	12
12. Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)	12
13. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	12

14. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	12
15. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)	12

Introduction

La Communauté d'agglomération est compétente en matière d'assainissement sur l'ensemble des communes membres depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le BP 2023 du budget annexe assainissement intègre l'affectation du résultat de l'exercice précédent.

L'équilibre du BP 2023 se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 610 940,81	8 610 940,81
Investissement	14 815 277,78	14 815 277,78
TOTAL	23 426 218,59	23 426 218,59

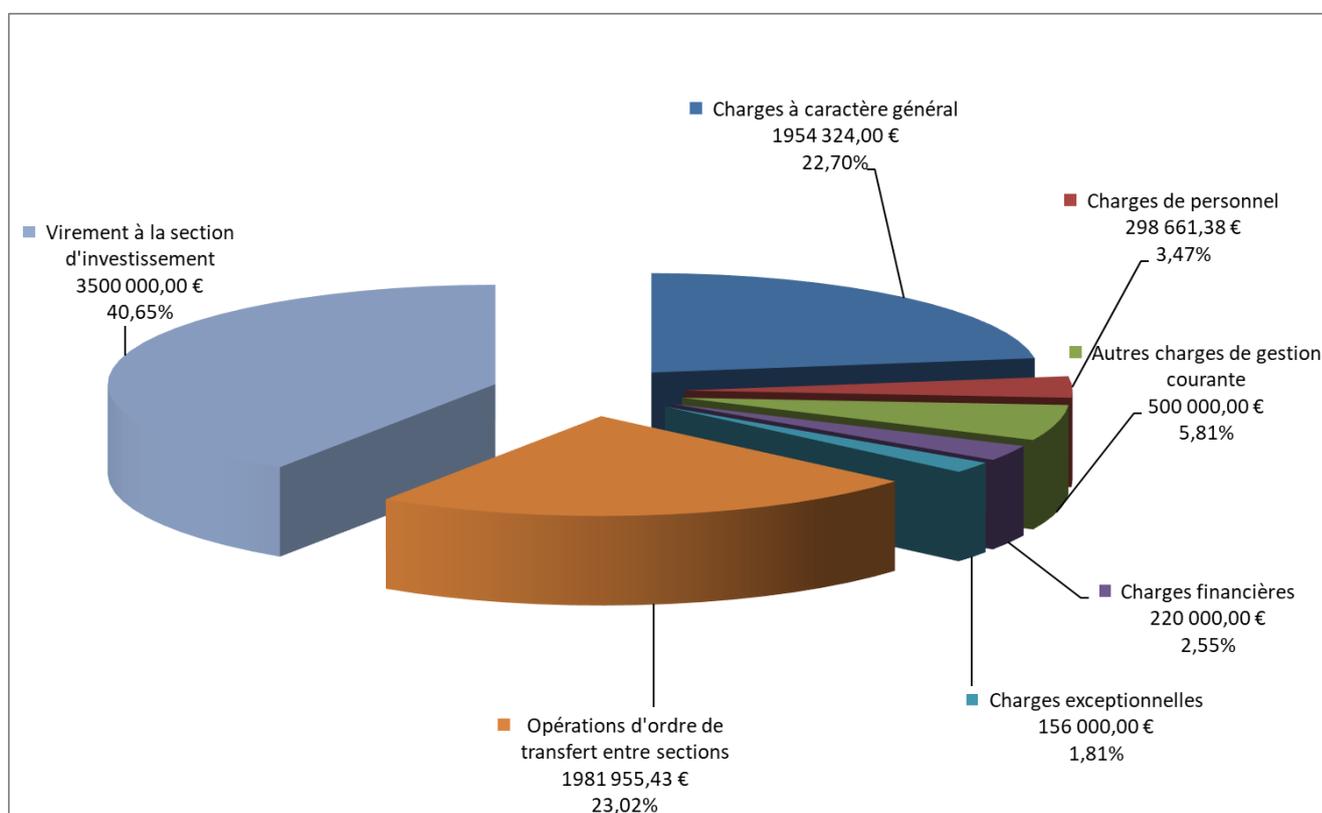
La dette du budget annexe assainissement au 1^{er} janvier 2023 est de 6 938 545,75 €.

I. Dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	1 171 459,00 €	1 954 324,00 €	66,83%	22,70%
012	Charges de personnel	231 990,00 €	298 661,38 €	28,74%	3,47%
65	Autres charges de gestion courante	470 010,00 €	500 000,00 €	6,38%	5,81%
66	Charges financières	224 000,00 €	220 000,00 €	-1,79%	2,55%
67	Charges exceptionnelles	120 000,00 €	156 000,00 €	30,00%	1,81%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	-43,37%	23,02%
023	Virement à la section d'investissement	3 934 739,45 €	1 981 955,43 €	-11,05%	40,65%
TOTAL		9 652 198,45 €	8 610 940,81 €	-10,79%	100,00%

Répartition des dépenses de fonctionnement



1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2023 sont de 1 954 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- L'entretien des réseaux (1 324 K€),
- Le remboursement d'une partie des effluents de la commune d'Herblay-sur-Seine qui sont traités par l'usine de Cergy-Neuville (575 K€),
- Autres (55 K€).

2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel inscrites au BP 2023 sont de 299 K€.

3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2023 sont de 500 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Le reversement de la participation à l'assainissement collectif aux syndicats concernés (480 K€),
- Les admissions en non valeurs (20 K€).

4. Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières inscrites au BP 2023 sont de 220 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Les intérêts de la dette (144 K€),
- Le Partenariat Public Privé pour les réseaux d'assainissement de Saint-Leu-La-Forêt (76 K€).

5. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2023 sont de 156 K€ et concernent :

- Le reversement des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) aux propriétaires riverains dans le cadre des travaux de mise en conformité de leurs installations d'assainissement (136 K€),
- Les annulations de titres sur exercices antérieurs (20 K€).

6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 3 500 K€. Ces fonds concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

7. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

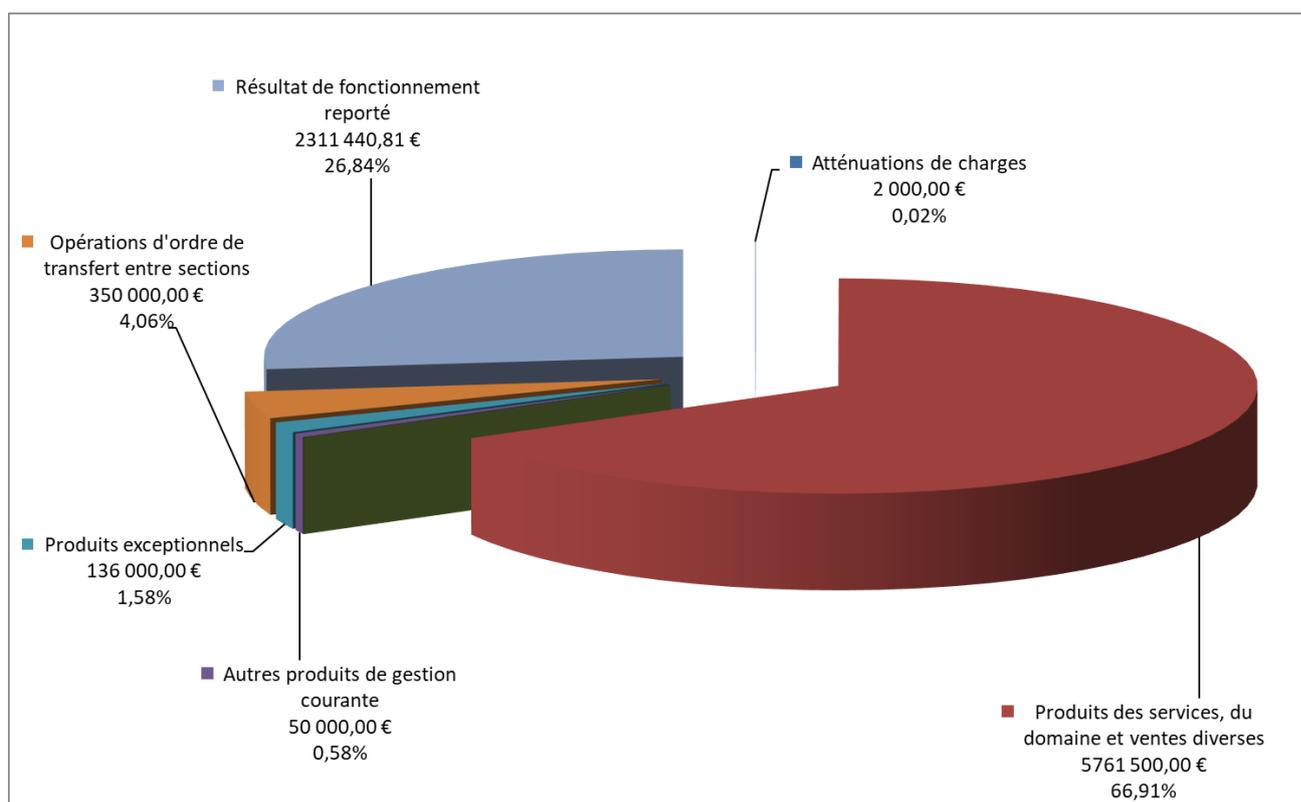
Le virement à la section d'investissement inscrit au BP 2023 est de 1 982 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

II. Recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution	Répartition
013	Atténuations de charges	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%	0,02%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 246 000,00 €	5 761 500,00 €	9,83%	66,91%
74	Dotations et participations	50 000,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
75	Autres produits de gestion courante	103 000,00 €	50 000,00 €	-51,46%	0,58%
77	Produits exceptionnels	100 000,00 €	136 000,00 €	36,00%	1,58%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €	350 000,00 €	0,00%	4,06%
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 801 198,45 €	2 311 440,81 €	-39,19%	26,84%
TOTAL		9 652 198,45 €	8 610 940,81 €	-10,79%	100,00%

Répartition des recettes de fonctionnement



1. Atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges inscrites au BP 2023 sont de 2 K€ et correspondent au remboursement de la part des tickets restaurant prise en charge par le personnel.

2. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses inscrits au BP 2023 sont de 5 762 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- La redevance assainissement (4 500 K€),
- La participation à l'assainissement collectif (1 215 K€),
- Les contrôles de conformité (47 K€).

3. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrits au BP 2023 sont de 50 K€ et correspondent au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

4. Produits exceptionnels (chapitre 77)

Les produits exceptionnels inscrits au BP 2023 sont de 136 K€ et correspondent aux subventions attribuées par l'AESN aux propriétaires riverains dans le cadre des travaux de mise en conformité de leurs installations d'assainissement.

5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 350 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

6. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

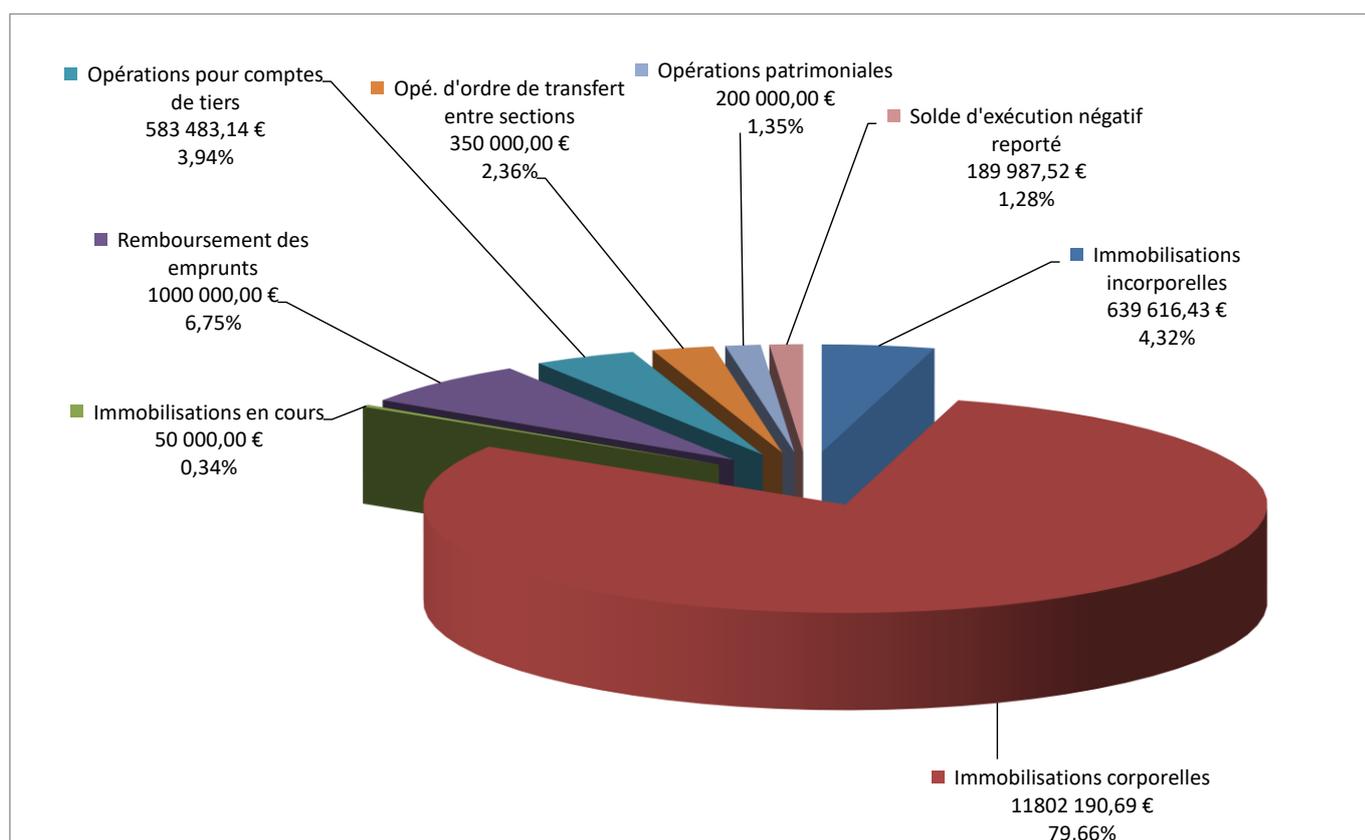
Le résultat de fonctionnement reporté inscrit au BP 2023 est de 2 311 K€. Ce montant constitue le résultat de fonctionnement 2022 reporté en 2023.

III. Dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire (avec reports)

Chapitre	Libellé chapitre	2022	2023		Evolution	Répartition	
		BP 2022 avec reports	BP 2023 hors reports	Reports			BP 2023 avec reports
20	Immobilisations incorporelles	1 582 280,00 €	65 000,00 €	574 616,43 €	639 616,43 €	-59,58%	4,32%
21	Immobilisations corporelles	8 900 321,17 €	7 516 955,43 €	4 285 235,26 €	11 802 190,69 €	32,60%	79,66%
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00%	0,34%
16	Remboursement des emprunts	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00%	6,75%
45	Opérations pour comptes de tiers	515 000,00 €	200 000,00 €	383 483,14 €	583 483,14 €	13,30%	3,94%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €	350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €	0,00%	2,36%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00%	1,35%
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	189 987,52 €	0,00 €	189 987,52 €		1,28%
TOTAL		12 597 601,17 €	9 571 942,95 €	5 243 334,83 €	14 815 277,78 €	17,60%	100,00%

Répartition des dépenses d'investissement



1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)

Les immobilisations incorporelles inscrites au BP 2023 (hors reports) sont de 65 K€ et correspondent aux études liées aux travaux d'assainissement.

2. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2023 (hors reports) sont de 7 517 K€ et correspondent à l'ensemble des travaux d'assainissement.

3. Immobilisations en cours (chapitre 23)

Les immobilisations en cours inscrites au BP 2023 sont de 50 K€. Elles correspondent aux avances sur marchés.

4. Emprunts et dettes (chapitre 16)

Les emprunts et dettes inscrits au BP 2023 sont de 1 000 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Le remboursement en capital des emprunts (816 K€),
- Le Partenariat Public Privé pour les réseaux d'assainissement de Saint-Leu-La-Forêt (184 K€).

5. Opérations pour comptes de tiers (chapitre 45)

Les opérations pour comptes de tiers inscrites au BP 2023 sont de 200 K€. Il s'agit de travaux de mise en séparatif des réseaux pour le compte d'usagers de la commune de Saint-Leu-La-Forêt.

6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 350 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

7. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2023 sont de 200 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

8. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001)

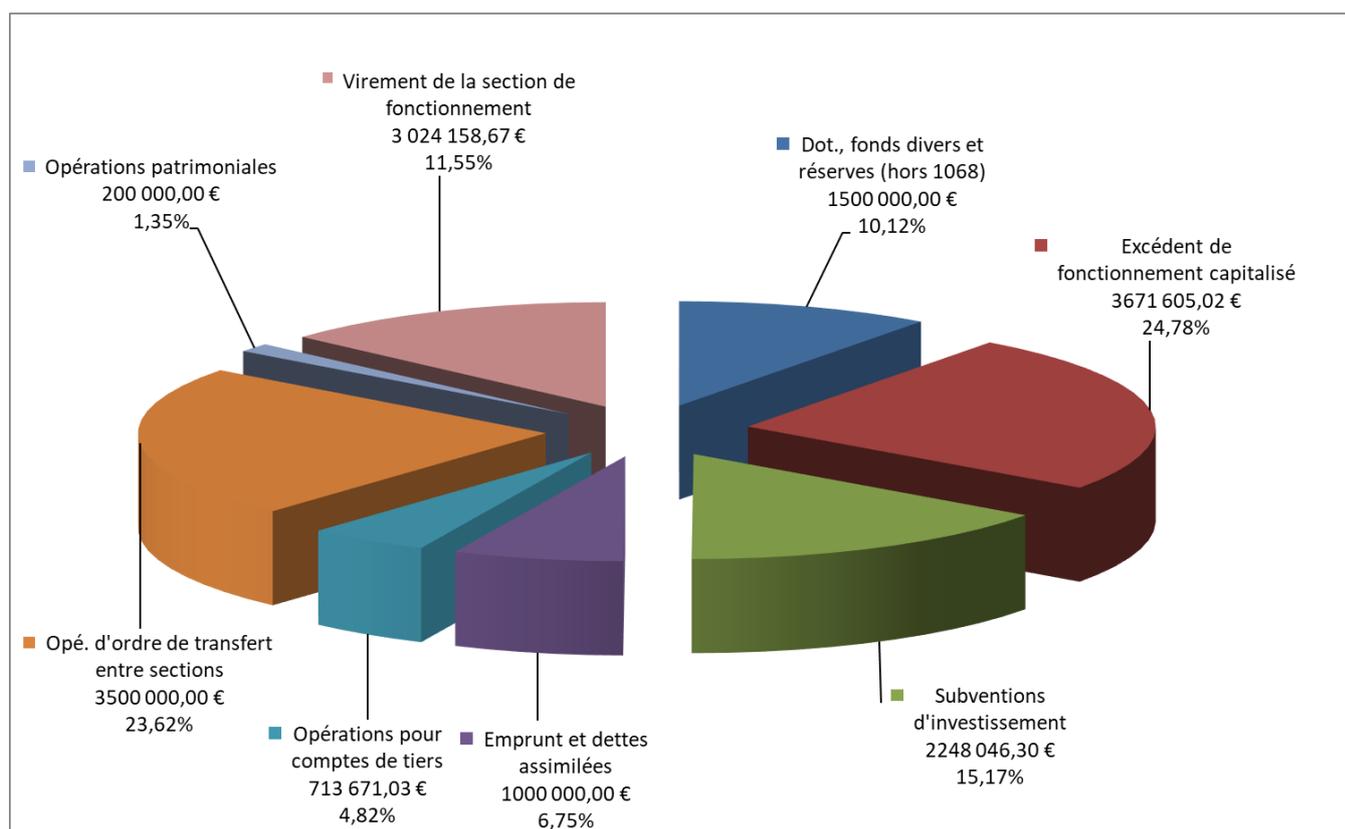
Le solde d'exécution négatif reporté inscrit au BP 2023 est de 190 K€. Ce montant constitue l'excédent d'investissement 2022 reporté en 2023.

IV. Recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement par chapitre budgétaire (avec reports)

Chapitre	Libellé chapitre	2022		2023		Evolution	Répartition
		BP 2022 avec reports	BP 2023 hors reports	Reports	BP 2023 avec reports		
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	800 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	87,50%	10,12%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	3 671 605,02 €	0,00 €	3 671 605,02 €		24,78%
13	Subventions d'investissement	1 921 910,00 €	1 000 000,00 €	1 248 046,30 €	2 248 046,30 €	16,97%	15,17%
16	Emprunt et dettes assimilées	1 334 341,04 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	-25,06%	6,75%
45	Opérations pour comptes de tiers	515 000,00 €	200 000,00 €	513 671,03 €	713 671,03 €	38,58%	4,82%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €	0,00%	23,62%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00%	1,35%
021	Virement de la section de fonctionnement	3 934 739,45 €	1 981 955,43 €	0,00 €	1 981 955,43 €	-49,63%	13,38%
001	Solde d'exécution positif reporté	391 610,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
TOTAL		12 597 601,17 €	13 053 560,45 €	1 761 717,33 €	14 815 277,78 €	17,60%	100,00%

Répartition des recettes d'investissement



9. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10)

Les dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) inscrits au BP 2023 sont de 1 500 K€ et correspondent au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

10. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13)

Les subventions d'investissement inscrites au BP 2023 (hors reports) sont de 1 000 K€.

11. Emprunts et dettes assimilées (hors reports) (chapitre 16)

Les emprunts inscrits au BP 2023 (hors reports) sont de 1 000 K€.

12. Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)

Les opérations pour comptes de tiers inscrites au BP 2023 sont de 200 K€. Il s'agit de travaux de mise en séparatif des réseaux pour le compte d'usagers de la commune de Saint-Leu-La-Forêt.

13. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 3 500 K€ et concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

14. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2023 sont de 200 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

15. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le virement de la section de fonctionnement inscrit au BP 2023 est de 1 982 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.